

page 04

Démocratie et transparence

L'édito du vice-président

page 06

Programme de législature

2021-2024

page 11

Compteur d'eau

Comment lire l'index de mon compteur ?



64



Utile

Office de la population

Accueil - Téléphone principal

+41 24 481 42 52
info@vionnaz.ch

lundi 9 h - 11 h, 14 h - 18 h
mardi 9 h - 11 h
mercredi 9 h - 11 h, 14 h - 16 h
(rdv possible de 16 h à 18 h)
jeudi 9 h - 11 h
vendredi 9 h - 11 h

Les autres services de l'administration accueilleront les usagers sur rendez-vous uniquement. La permanence téléphonique est assurée tous les jours de 9 h à 11 h et de 14 h à 18 h.

Urbanisme, constructions et cadastre

+41 24 481 42 52
technique@vionnaz.ch

Finances et contributions, & agent local AVS

+41 24 481 42 52
finances@vionnaz.ch

Crèche-UAPE Le Papillon Bleu

+41 24 481 22 02
enfance@vionnaz.ch

Bibliothèque

+41 24 481 30 97
bibliotheque@vionnaz.ch

Ecoles du Haut-Lac

+41 24 482 22 00
secretariat@edhl.ch

Déléguée à l'intégration/ nouveaux arrivants

+41 79 944 16 69
integration.haut-lac@vouvry.ch

Police intercommunale du Haut-Lac (PIHL)

+41 24 481 92 17
info@pihl.ch

Centre médico-social

+41 24 482 05 50
vouvry@cms-smz.ch

Office du tourisme - Torgon

+41 24 481 31 31

Idées d'articles bienvenues : journal@vionnaz.ch
Pour consulter l'ensemble des numéros :
vionnaz.ch/commune/journal-infos-vionnaz

Edition : Commune de Vionnaz
Crédits photographiques : O&C Architectes SA, Process.ch, Mélanie Klingenhöfer, Célia Turin
Concept graphique : Malk & Jordan
Impression : Imprimerie Montfort SA



Démocratie et transparence vont de pair

Raphaël Filliez

Vice-Président

Nous fêtons cette année les 10 ans de loi sur la transparence valaisanne. Le temps des petits secrets entre amis bien informés et complaisants est passé. Aujourd'hui, à l'époque d'internet et des réseaux sociaux, il est de plus en plus difficile de cacher des informations aux citoyens. Le problème consisterait plutôt en une prolifération d'affirmations contradictoires rendant un jugement objectif difficile. Afin d'éviter cette prolifération de fake news, il n'est pas de meilleur moyen qu'une communication claire, circonstanciée et transparente de la part des autorités.

En effet, grâce à la transparence, le citoyen est en mesure de savoir quels ont été les éléments qui ont permis aux autorités politiques de prendre telle ou telle décision. C'est son droit fondamental en tant que souverain et c'est une nécessité en démocratie directe. Si le citoyen n'est pas bien informé : il ne peut pas prendre les bonnes décisions lorsqu'un objet est soumis à son vote. Récemment, une votation fédérale a même dû être annulée, car les informations données au préalable se sont avérées erronées.

La transparence permet également à la population de garder un œil vigilant sur le respect des lois et des procédures, et ainsi de diminuer les passe-droits et les copinages. Un citoyen bien informé aura une plus grande confiance dans ses autorités. Dès lors, il ne suspectera plus le pouvoir en place de prendre des décisions opaques dans la pénombre d'officines communales, étatiques ou de Conseils d'administration dont la porte est close et bien capitonnée.

Cette culture de la transparence s'est largement établie au niveau de la Confédération et fait des progrès appréciables au niveau cantonal. Il n'y a que les communes où le principe est appliqué de manière plutôt inégale. J'en veux pour exemple certains scandales ayant défrayé la chronique dans notre Canton ces dernières années.

Concernant la commune de Vionnaz, la transparence a été définie comme une des valeurs importantes pour cette prochaine législature. Son fonctionnement a même été inscrit dans le nouveau règlement du Conseil communal. Transparence

dans la gestion du personnel communal, dans la gestion des finances, plus large sollicitation des médias dans la communication officielle, transparence dans les grands projets de la Commune, etc.

Tout cela répond à un besoin croissant (et un droit !) des citoyens sans signifier pour autant que ce qui a été fait jusqu'à présent n'était pas bien. Comme le disait le préposé cantonal à la protection des données et la transparence : avant c'était le secret et la transparence l'exception : maintenant l'exception c'est le secret et la transparence la règle. Parfois il faut un peu plus de temps à certains pour comprendre ce changement de culture.

En nous réjouissant de cet esprit d'ouverture, le Conseil souhaite d'ores et déjà de bonnes fêtes de fin d'année à toute la population.



Association
des communes
du Haut-Lac

Coup de projecteur sur les EDHL

Ecoles du Haut-Lac

Les délégués et le comité de direction se familiarisent avec les rouages de l'Association des communes du Haut-Lac. Les besoins des services intercommunaux se précisent après deux années de fonctionnement en parallèle avec l'augmentation de la population (+ 415 habitants, + 3.53%).



Les Ecoles du Haut-Lac regroupent tous les élèves de la scolarité obligatoire des communes de Vionnaz, Vouvry, Port-Valais et St-Gingolph. 1400 élèves et 120 enseignants sont ainsi répartis sur les 7 bâtiments scolaires que comptent les communes du Haut-Lac. Si les enseignants sont des employés d'Etat, le personnel de la direction des EDHL est à la charge de l'ACHL. La direction est composée d'un directeur (100%), de trois directeurs adjoints (65%, 65%, 40%) et de deux secrétaires (100%, 40%). Un responsable informatique CO dispose de quatre périodes hebdomadaire (4x45') pour s'occuper du matériel informatique et des différentes grilles hebdomadaires relatifs au CO. Une coordinatrice en éducation physique pour les classes primaires, engagée à 50% depuis le 1^{er} novembre, prend en charge l'organisation des activités sportives (camps, sorties, etc.) et soutient l'enseignement de la rythmique dans les classes 1H-2H.

Si le bâtiment du CO est géré par l'ACHL (infrastructures, mobilier classes, matériel), ce n'est pas le cas des écoles pri-

maires dont les bâtiments, le mobilier et autre matériel sont à la charge directe des communes propriétaires. On observe donc des disparités parfois pénalisantes pour la qualité de l'enseignement puisque tous les enfants des 4 communes ne bénéficient pas des mêmes installations (ex. matériel informatique) dont la gestion est communale.

Les affaires culturelles et sportives sont également à la charge directe des communes pour les classes primaires. Si le budget culturel par élève est désormais le même entre les centres scolaires (activités culturelles, promenades scolaires, etc.), ce n'est pas le cas pour le sport : Vionnaz est la seule à offrir l'abonnement de ski des Portes-du-Soleil aux enfants de 5 à 15 ans. L'organisation de ces activités est partagée entre les commissions communales de formation et la direction de l'EDHL.

Budget de fonctionnement EDHL (sans le salaire des enseignants de 1 à 8H, participation des communes selon facture cantonale) : CHF 2'901'300.-.



Torgon airbag

Le Torgon Airbag fait son grand retour pour divertir les familles durant les fêtes de fin d'année. Le mardi, l'attraction se trouvera à Vionnaz. Des amateurs de sensations fortes de tous les âges pourront se lancer dans l'airbag depuis une hauteur de 3 mètres ou depuis un trampoline. Le mercredi et jeudi l'installation prendra de la hauteur pour se trouver au pied des pistes à Plan de Croix. Les skieurs et snowboarders pourront entrainer leurs meilleures figures à l'aide d'un saut construit à côté de l'airbag. Le prix est de CHF 5.- par personne pour une durée de 30 minutes.

- **Vionnaz** - Place du village
mardi 4 janvier : de 13 h 30 à 16 h 30
- **Torgon** - Plan de Croix
mercredi 5 et jeudi 6 janvier : de 13 h 30 à 16 h 30

Personnel

L'administration communale emploie près de 50 personnes (46 personnes + 2 apprenties) réparties dans trois services (Administration générale et ressources humaines / Urbanisme, bâtiments et constructions / Enfance, jeunesse et bibliothèque - les noms de ces services sont encore provisoires). Nous saluons toutes les personnes qui s'investissent pour notre commune, remercions les personnes qui nous quittent et souhaitons la bienvenue aux nouveaux collaborateurs et collaboratrices.

Entrées

- 1^{er} août : **David Guermann**, Service Technique, voirie
Carole Anthamatten, Administration, Secrétariat municipal
- 9 août : **Alexandre Guérin**, Service Technique, voirie, contrat à durée dét. (> 31.10.2021)
- 15 août : **Ana Maria Oliveira**, Enfance/Culture, Crèche - UAPE, aide de cuisine
- 16 août : **Florence Thys**, Crèche - UAPE, éducatrice de la petite enfance

Départs

- 31 juillet : **Laeticia Sauge**, Enfance/Culture, Crèche - UAPE, éducatrice de la petite enfance)

Fin des rapports de travail annoncés

- 25 juillet : **Sylvie Richard**, Enfance/Culture, Crèche - UAPE) avec effet au 30.11.2021
- 2 sept. : **Marylin Guérin**, Enfance/Culture, patrouilleuse /coach avec effet lorsque remplaçant-e trouvé-e

Programme de législature 2021-2024

Le programme de législature permet d'établir une ligne directrice et de fixer les objectifs et priorités pour la législature en cours.

Soutenus par le professeur Serge Imboden, de la HES-SO à Sierre et de son assistante Dina Vashdev, le Conseil communal s'est réuni à plusieurs reprises pour faire le point sur la situation de la commune telle que chacun la pressentait, sur ses forces et faiblesses et sur les mesures qu'il conviendrait de mettre en œuvre pour améliorer celle-ci.

Trois axes stratégiques ont été définis, suivis de 14 objectifs. Plus d'informations sur ce programme de législature sont disponibles sur le site web communal.

Mesures

Créer un espace de vie agréable et sûr pour nos citoyens et pour toutes les parties prenantes de notre commune.



1. Développer des lieux de rencontre



2. Optimiser la mobilité



3. Optimiser la sécurité



4. Renforcer les liens sociaux



5. Poursuivre le développement et l'amélioration des infrastructures

1

Qualité de vie

Gouvernance communale

Vivre ensemble, en sécurité, améliorer la mobilité.



2

Mesures

Créer des conditions-cadres favorables (optimales) pour un développement durable au niveau économique, écologique et social.



6. Optimiser la production d'énergies renouvelables



7. Améliorer la gestion des déchets



8. Améliorer les conditions-cadres pour l'industrie, l'artisanat et l'habitat



9. Mettre en valeur nos ressources naturelles et notre territoire

Favoriser l'économie d'énergie et le respect de l'environnement, valoriser le patrimoine et le tourisme, développer le tissu économique, maîtriser le développement du territoire.

3

Mesures

Avec une gouvernance professionnelle, optimiser l'organisation, la communication et gestion de notre commune.



10. Clarifier les compétences et les responsabilités au niveau organisationnel



11. Gérer les finances communales de manière moderne et transparente



12. Assurer un flux de communication vers l'extérieur



13. Augmenter l'efficacité et l'efficience via la numérisation de la gouvernance de la commune



14. Améliorer les interfaces citoyens-administration

Assurer la transition digitale de l'administration, mieux communiquer, optimiser les relations intercommunales.

Décisions

Valérie Bressoud Guérin

Présidente de la Commune

Abonnements de ski / Gratuité pour les enfants de 5 à 15 ans

Le CC décide de poursuivre la promotion du tourisme hivernal auprès des enfants de 5 à 15 ans en leur offrant l'abonnement de ski Portes-du-Soleil International. Plus de 200 enfants sont concernés. Montant provisionné pour la saison 2021/2022 : CHF 33'000.-.

Service des constructions intercommunales / Etude des synergies

Afin de renforcer la section communale des constructions, et donnant suite à une proposition de la Commune de Port-Valais, laquelle devait réengager du personnel, le CC a validé le projet d'une collaboration intercommunale entre Vionnaz et Port-Valais, permettant ainsi de libérer le bureau Arc génie civil SA de son soutien technique depuis fin 2020, d'effectuer une économie d'échelle sur le plan financier et d'optimiser le traitement des dossiers.

Energies nouvelles Vionnaz SA

Le Conseil communal a pris acte des démissions de MM. Laurent Lattion, président ENV SA et de Patrick Raboud, membre du conseil d'administration en date du 21 mai 2021. Le Conseil communal a validé la représentation du conseil communal de MM. François Bressoud et Romain Blanc au sein du conseil d'administration d'ENV SA. M. Bressoud a été élu président d'ENV SA lors de l'assemblée générale d'ENV SA en juin 2021.

Bons covid: renouvellement action 2020

Le Conseil communal décide de ne pas renouveler cette action (bon de 2x CHF 25.- à dépenser dans restaurants et commerces locaux), estimant que la situation économique n'est pas identique à 2020. Par contre, le Conseil communal décide d'abandonner les taxes sur les débits de boissons pour tous les restaurateurs/hébergers pour l'année 2021 et de renoncer à facturer les prolongations d'ouverture durant 2021.

Interdiction site escalade

Le triage forestier du Haut-Lac a rendu attentif la commune de l'existence de divers spots d'escalade sur la commune, dont la promotion se fait sur des sites web spécialisés connus par les amateurs de ce sport. Certains de ces spots (Cornillon, Pierre à Perret, sous Mayen) sont aménagés laissant penser un entretien et une sécurisation régulière et sont situés dans des sites naturels pour certains sensibles. Aucun de ces sites n'a été autorisé par la commune, ni entretenu par la commune. Les responsables de l'aménagement du site de la Pierre à Perret ont été identifiés. Le triage forestier exerçant la fonction de police des forêts les a mis en demeure de remettre en état le site. Un panneau d'interdiction d'accès voiture sera en outre posé en début de chemin de la Pierre à Perret afin de préserver l'accès et la forêt alluviale de l'Avançon.

Déchetterie Torgon

Le Conseil Communal a adjugé en séance du 21 juin 2021 au bureau Sollertia le mandat d'étude et de mise à l'enquête publique pour l'aménagement de la nouvelle déchetterie de Torgon pour un montant de 56'960.85 CHF TTC.

Transports scolaires 2021-2022 / Organisation

Le Conseil communal décide de maintenir l'organisation des bus entre le 19.08 et le 12.12 (7h20 bus privé, 11h30 bus privé, 12h45 car postal, 16h10 bus privé) et de prévoir la suppression d'une course privée dès le 13.12.2021 celle-ci étant remplacée par le car postal (7h30 car postal, 11h30 bus privé, 12h45 car postal, 16h10 bus privé).

Route de Mayen - Forages d'investigation

Dans le cadre du projet de restructuration de la route cantonale de raccordement à Mayen prévu en 2022-2023, le bureau François-Xavier Marquis ont effectué des forages d'investigation géotechniques dans la route.

Etude liaison Eaux Potables Torgon Jorette – sécurisation approvisionnement

Le Conseil Communal valide l'offre proposée par les bureaux RWB et Sollertia pour l'étude des variantes de liaison entre la Jorette et Torgon (bouclage des eaux) pour un montant total de CHF 35'903.40 TTC.

Réfection du réservoir des Vieilles - étude

Le réservoir des Vieilles n'est plus aux normes et doit faire l'objet d'une réfection importante. Le Conseil Communal valide l'offre proposée par le bureau RWB pour l'étude des variantes de réfection du réservoir des Vieilles, pour un montant total de CHF 23'694.- TTC.

Portes du Culet / Prolongement parcours cyclosporatif

La montée de Torgon à vélo fait partie des plus célèbres de la région et est connue par les amateurs de toute la Suisse, certains la surnommant « la petite Alpes d'Huez » avec ses nombreux virages. Cet itinéraire a été homologué tout dernièrement (coût global de CHF 28'161.30). Cependant, l'arrivée est actuellement en cul-de-sac et il est nécessaire de redescendre par la route de l'aller pour poursuivre son parcours. Dès lors, la connexion pour un deux-roues avec les Dents-du-Midi (Morgins) est manquante à ce jour. La phase 2 est de poursuivre l'itinéraire vers les Portes-du-Culet par les hauteurs (Torgon - Eusin - Infinives - Portes-du-Culet).

Le Conseil Communal décide de prévoir le montant CHF 21'777.- HT au budget 2022.

Travail social hors murs - convention

Une convention lie les communes de Monthey, Collombey-Muraz, Vouvry, Port-Valais et St-Gingolph depuis le début des années 2010.

Le travail social hors murs s'adresse aux jeunes âgés prioritairement de 12 à 25 ans vivant une situation de fragilité, de précarité ou étant marginalisés. Cette intervention sociale a pour spécificité d'aller à la rencontre des jeunes dans l'espace

public avec pour objectif d'aider les jeunes à prendre en main les problèmes qu'ils rencontrent. Le travail social hors murs vise à maintenir les liens entre les jeunes et leur environnement familial et social et, selon les besoins, à les aiguiller vers d'autres réseaux ou institutions. L'activité de travailleur social de rue ne doit pas être confondue avec celle d'un animateur socio-culturel.

En raison des soucis de déprédations constatés cette année et de la future ouverture de la place multi-loisirs, il est important de bénéficier d'un soutien.

Le Conseil communal décide de valider cette proposition pour une période de test d'une année, d'inscrire le montant correspondant au budget 2022 (au max. CHF 6.- par habitant) et de réaliser un bilan à l'issue de la période de test.

Piliers publics: rationalisation des emplacements

Les informations communales doivent être présentées à la population sous la forme d'un pilier public. Aucun règlement, ni directives, n'exigent la multiplication des piliers publics dans différents lieux.

Afin de rationaliser et optimiser la gestion de ces piliers publics, le Conseil communal décide de maintenir deux piliers publics physiques, l'un en plaine (Vionnaz village), l'autre en montagne (La Jorette) en parallèle au pilier public du site internet communal.

Projet d'étude intercommunale / Fusion entre les 4 communes à moyen terme

Le Conseil communal décide de répondre favorablement au projet d'étude intercommunale de fusion proposée par les quatre présidents des communes de

St-Gingolph, Port-Valais, Vouvry et Vionnaz et donnera sa réponse définitive sur présentation du cahier des charges incluant les points ci-après :

1. les opportunités et les désavantages d'une fusion en générale ;
2. les opportunités et conséquences d'une fusion à 2 ou à 3 communes ;
3. les conséquences de non fusion pour une ou plusieurs communes ;
4. plusieurs options calendaires (législature 25-28, en cours de législature 25-28, législature 29-32, etc.).

Géoserveur / Mise à jour

Le SIT actuel date de 2006, il est nécessaire de le mettre à jour. La nouvelle version est entièrement repensée avec une partie tout public et une version professionnelle. Elle est adaptée au travail de bureau, mais également au travail sur le terrain ou au télétravail.

Le Conseil communal décide de valider cette offre du bureau JM Vuadens pour un montant de CHF 32'310.-.

Plan général d'évacuation des eaux (PGEE) / Subvention cantonale

Par courrier du 9 août 2021, le Service de l'environnement informe qu'il a accordé le subventionnement lié à l'adjudication du mandat de réalisation du plan général d'évacuation des eaux (PGEE).

Le montant maximum de la subvention de CHF 118'297.- TVA comprise, est calculé de manière forfaitaire en fonction de l'augmentation de la population résidente entre le premier subventionnement et aujourd'hui, soit une augmentation de 1'206 personnes. La subvention cantonale au taux de 25%, se monte à CHF 29'574.-.

Forêts ou pâturages ?

Bressoud François

Conseiller communal



Notre région a subi au siècle passé une forte déprise agricole, probablement accentuée par la proximité d'une plaine où l'industrie se développait fortement. De grandes surfaces cultivées sur le coteau ont été abandonnées à la colonisation forestière naturelle.

Une emprise forestière très forte

La situation climatique étant favorable à la croissance de la forêt et une économie agricole fragilisée couplée à un marché des bois ne favorisant pas les coupes, la progression des lisières, des vernes sur les pâturages et le vieillissement des arbres sont inéluctables. Cela provoque une réduction des surfaces ouvertes, une augmentation de l'ombre sur les prés et une atmosphère générale plus humide au détriment de la flore et de la faune liées à ces milieux, tels que papillons, abeilles sauvages, oiseaux des milieux ouverts, etc.

Afin d'éviter cette érosion de la biodiversité et une péjoration du paysage, la bourgeoisie a mis en place avec le bureau d'ingénieur forestier Joël Bochatay et le triage forestier un projet régional de compensation (PRC) qui consiste :

- à un rabattage ou recul des fronts de lisières qui ombragent les prairies existantes,

- la réduction des bosquets qui prennent trop d'ampleur,
- la restauration d'anciennes surfaces agricoles,
- le rééquilibrage, le dégagement et la mise en lumière d'arbres isolés (fruitiers hautes tiges ou indigènes)

Retour à l'agriculture

Les nouvelles surfaces sont ainsi exploitables et une convention a été signée avec les exploitants agricoles, lesquels, grâce à leur engagement, maintiendront, voir augmenteront, les surfaces exploitées, la quantité et la qualité du fourrage ainsi que la qualité floristique.

Coût des travaux

Les travaux répartis sur 4 années se montent à CHF 240'000.-. Ce montant est subventionné à 80% par l'Etat du Valais. Un montant de CHF 20'000.- est versé par la Fondation Chablais Nature, engagée

dans la biodiversité et le développement durable, que l'on remercie au passage.

Le solde de CHF 28'000.- devrait être à la charge des propriétaires, mais au vu de la faible valeur marchande des terrains concernés et afin de faciliter la réalisation de ce projet, la commune de Vionnaz a décidé de prendre en charge ce montant.

Participation de la bourgeoisie

Dans le cadre du projet PRC, la bourgeoisie ne participe pas financièrement, mais à son niveau elle organise chaque année une journée bourgeoise dont le but est en total adéquation avec le projet PRC.

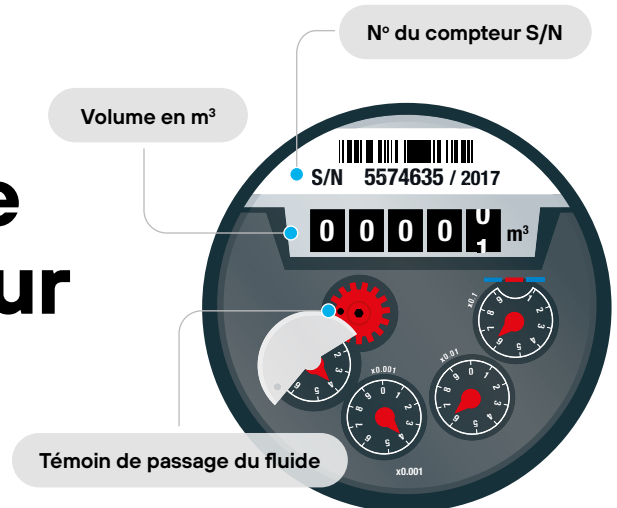
Journée bourgeoise

Cette année, une vingtaine de personnes se sont rendues sur l'alpage de Chétillon et ont consacré leur temps libre à éclaircir la forêt et enlever les vernes dans le secteur du chalet de Plan de Croix. Cette matinée de travail a été ponctuée par un excellent repas offert par l'exploitant de l'alpage M. Pierre Turin et son épouse que l'on profite de remercier chaleureusement. Que tous soient chaleureusement remerciés pour leur participation et leur engagement en faveur de la bourgeoisie !

Les travaux liés au PRC et à l'activité bourgeoise relèvent d'une gestion intégrée du territoire. Ils sont réalisés dans un souci de maintenir la diversité des espaces naturels et cultivés, en favorisant la biodiversité, en préservant le paysage traditionnel et en soutenant une agriculture de montagne respectueuse de l'environnement.

Comment lire l'index de mon compteur d'eau ?

Administration communale



Pour l'établissement d'une facture, seuls les mètres cubes (les chiffres blancs sur fond noir) sont à prendre en compte. Les sous-multiples vous permettent de contrôler votre installation. En effet, si le témoin de passage du fluide tourne, alors que tous vos robinets sont fermés, c'est qu'il y a une fuite sur votre réseau de distribution interne. Un relevé régulier (mensuel, par exemple) permet de repérer rapidement une fuite, sans attendre de la constater sur la facture annuelle.

Un robinet qui goutte ou une chasse d'eau qui coule peut paraître anodin, mais c'est un cumul qui peut vite atteindre plusieurs litres par jour et donc augmenter considérablement votre facture annuelle.

Rappel: en cas de vente d'un bien immobilier ou d'autres objets équipés d'un compteur d'eau, n'oubliez pas de relever votre compteur et de communiquer cette information à l'Administration communale (024 481 42 52, info@vionnaz.ch). Nous recommandons de prendre une photo du relevé du compteur, afin que le document puisse servir de preuve en cas de litige.

Collecter l'eau de pluie permet d'économiser l'eau potable

L'eau potable est une ressource précieuse, ne pas la gaspiller et ne pas la polluer permettent de garantir notre qualité de vie. Nous pouvons diminuer notre consommation pour alléger notre facture, mais aussi pour préserver nos réserves qui ne sont pas inépuisables. Collecter l'eau de pluie et la stocker sont un

moyen simple et efficace d'économiser l'eau. Les eaux peuvent être utilisées, suffisamment filtrées ou purifiées pour nettoyer la vaisselle, pour l'hygiène corporelle, pour l'arrosage du jardin, les WC, la machine à laver et d'autres usages domestiques. Réutiliser l'eau plutôt que la traiter comme déchet en l'envoyant dans les égouts permet de la valoriser en contribuant à une amélioration climatique locale.

En effet, en utilisant uniquement de l'eau du réseau, on consomme aussi de l'eau qui n'aurait pas besoin d'être potable. La part de l'eau ne nécessitant pas de traitement représente environ la moitié de l'eau consommée par un foyer. En récupérant de l'eau de pluie pour ces usages, on limite donc l'utilisation des installations pour le traitement de l'eau potable.

L'eau de pluie est gratuite et les installations les plus simples pour la récupérer sont très abordables et peuvent être vite rentabilisées par les économies réalisées sur la facture d'eau.

L'eau de pluie est moins calcaire que l'eau du robinet. L'utiliser limite donc les problèmes de tartre, ce qui permet une plus grande longévité des appareils ménagers, comme de la plomberie. L'avantage est ici à la fois écologique et économique.

L'argent ne pousse pas dans les arbres et les bonnes idées ne tombent pas du ciel, mais la pluie tombe du ciel et si vous avez la bonne idée de la récupérer, elle peut vous aider à faire pousser vos arbres et à économiser de l'argent !

Nos nonagénaires

Romain Blanc

Conseiller communal, suppléant Citoyenneté (seniors)

Valérie Bressoud Guérin

Présidente de la Commune

Charly Fracheboud



Charly Fracheboud est né à Vionnaz le 14 septembre 1931, il y grandit et fait toutes ses écoles. En 1958, il épouse Fridoline, jeune Haut-Valaisanne, avec qui il a 8 enfants, 6 garçons et 2 filles.

Il s'engage auprès de l'entreprise Giovanola à Monthey, y effectue un CFC de serrurier. En 1971 il se met à son compte, construit la Tôlerie Fracheboud aux Nayaz et travaille comme indépendant en assumant notamment la mission de chauffeur pour les écoles. Depuis sa retraite,

il passe son temps à bricoler dans son petit atelier, jusqu'à ses 89 ans, il monte régulièrement au clocher de l'église pour y régler l'horloge (25 ans!). Il change pour la dernière fois l'heure au printemps 2021.

Après 59 ans de mariage, il perd son épouse Fridoline décédée d'un cancer. Pour passer le temps, il se met à voyager à travers la Suisse, jonglant avec les horaires CFF depuis son smartphone. Il consacre également beaucoup de temps à son passe temps favori, la généalogie.

Julien Grand

Né à Aigle le 29 juin 1931, Julien Grand grandit dans une famille de 5 enfants, dont deux filles et trois garçons.

Il fait toutes ses classes à Aigle avant d'être engagé en 1948 dans l'usine Béard à Clarens/Montreux où l'on y fabrique de l'argenterie et des articles en acier inoxydable pour l'hôtellerie. Il est nommé par la suite responsable de l'atelier de gal-

vanisage et y exerce toute son activité professionnelle pendant 48 ans avant de prendre une retraite bien méritée. Marié en 1954 avec Yvonne Perruchoud, leur union verra naître deux garçons et deux petits-enfants.

A l'heure de leur retraite, le couple Grand est venu habiter à Vionnaz où ils se plaisent beaucoup.

